

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 57 (1984)
Heft: 11

Vereinsnachrichten: Rapport annuel du président de l'ASPAN SO 1983/1984

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 24.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RAPPORT ANNUEL DU PRÉSIDENT DE L'ASPAN SO 1983/1984

1. Préambule

1.1. Conçu comme la recherche d'un équilibre souhaitable et raisonnable entre les diverses utilisations potentielles — très souvent opposées du sol — l'aménagement du territoire est, à n'en pas douter, une tâche exaltante. Car elle permet de créer les conditions vers un mieux-vivre. Le chemin pour y parvenir est parsemé de tant d'embûches que ceux qui s'y dévouent sont, hélas, souvent contraints de «jouer» les équilibristes.

1.2. Il est vrai que la mission n'est guère aisée. Préparer aujourd'hui ce dont demain sera fait comporte tant d'aléas. La période d'insécurité que nous vivons, les mutations spectaculaires caractérisées par d'innombrables contradictions se succédant à un rythme effarant, sont loin de la rendre facile. Les signes censés tracer la voie à suivre n'en deviennent que plus diffus. Vivement les devins éclairés à même de percevoir les conséquences — et pour ce qui nous concerne les effets sur l'organisation de l'espace — du passage de la société industrielle à l'ère de l'informatique ou de la robotique, avec tout ce que cela comporte de changements d'ordre économique et d'effets irréversibles d'une charge asphyxiante de l'environnement...

De nombreux indices nous laissent à penser qu'en de multiples domaines le seuil d'alarme est d'ores et déjà dépassé, sans que l'on soit pour autant en mesure d'apporter les remèdes adéquats. Cela tient-il au tabou des situations acquises, à la méconnaissance des sources du mal ou à un manque de courage tendant à prendre les problèmes à bras-le-corps? Il suffit de citer, pour donner une réponse à semblables questions, la spectaculaire controverse relative à la santé chancelante de la forêt, à la diminution alarmante de l'aire agricole, sans parler de l'enlaidissement chronique du paysage et de l'environnement.

1.3. Contradictions ensuite: ainsi l'aspiration à une plus grande liberté personnelle par l'assouplissement des mesures restrictives touchant la sphère propre de l'individu au détriment de l'aisance de l'ensemble. Mouvement d'indépendance en soi louable qui s'exerce malheureusement au préjudice de la responsabilité individuelle envers la collectivité. Les

exemples foisonnent. Ils tiennent à la recherche du plus grand confort individuel, de la plus grande surface habitable et à l'attrait croissant de la résidence principale à la campagne. D'où le dépeuplement de la cité urbaine, mi-urbaine, voire même de l'agglomération villageoise, véritable traquenard pour l'aménagement.

1.4. Interrogé sur l'avenir, le regard du spécialiste devient impénétrable. Les opinions divergent, nous le répétons. Cela d'autant plus que les idées sur «le projet de société» semblent aller de plus en plus s'écartant. Chacun campe sur ses positions. La concordance fondamentale, plutôt que de faire règle, en devient l'exception dans de multiples cas.

1.5. Si l'on ne saurait occulter à demeure les inévitables difficultés inhérentes à l'aménagement du territoire, il ne faudrait pas pour autant verser dans un pessimisme de mauvais aloi. Pour la bonne raison que la notion d'aménagement du territoire elle-même, autrefois si rébarbative, a fait son chemin. Beaucoup plus familière au grand public, elle sensibilise les jeunes générations. Plutôt que désagréable contrainte, elle est de plus en plus reconnue, condition indispensable au cadre de vie qualitatif auquel chacun aspire. L'appareil législatif bien helvétique existe. Sans être tracassière et nonobstant d'inévitables imperfections, la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) permet d'atteindre les objectifs requis. A la condition bien sûr que les moyens soient donnés et qu'à tous les milieux décisionnels de l'édilité locale jusqu'à la responsabilité de faite de l'Etat fédéral, elle soit judicieusement mise en œuvre.

1.6. Un rapide coup d'œil rétrospectif permet de se rendre compte des efforts soutenus et des indéniables progrès accomplis, singulièrement depuis l'entrée en vigueur historique de la LAT. En nous gardant de jouer les censeurs ou les augures, nous pensons qu'une attention redoublée devrait être désormais consentie au maintien des terres cultivables, au «stockage» des sols et au traitement judicieux des inconvénients comme des avantages résultant des mesures d'aménagement.

Nous sommes conscients de la complexité de ces problèmes. Ce bref rapport ne saurait pré-

Bureau du groupe Suisse occidentale:
Simon Kohler, président
Francis Bertherin, vice-président
Pierre Debrot, secrétaire
Jacques Bregnard, trésorier

1a, Port-Roulant
2003 Neuchâtel

Chèques postaux
10-11902 Lausanne

Rédaction des Cahiers ASPAN-SO:
Claude Yerly, rédacteur responsable
ASPAN Schänzlihalde 21
3013 Berne
Tél. (031) 42 64 44

Comité de rédaction:
Gilles Barbey, président
Membres: Anne-Marie Betticher,
Jacques Bregnard,
Michel Jaques, Arlette Ortis,
Raymond Schaffert

Rédaction «Habitation»:
Pierre-Etienne Monot,
rédacteur responsable
14, rue de la Barre
1005 Lausanne
Tél. (021) 22 62 73

Administration et publicité:
Imprimeries Populaires de Lausanne
2, avenue de Tivoli
1007 Lausanne
Tél. (021) 20 41 41
Chèques postaux 10-6622

tendre à la formule magique de nature à régler tous les différents ressortissant à l'utilisation des sols. Cependant un grand pas en avant serait fait si on vouait à l'esprit autant qu'à la lettre de l'essentiel de la loi, la considération politiquement réalisable qu'ils postulent.

2. Activités de l'ASPAN SO

2.1. L'activité du Groupe de la Suisse occidentale de l'Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN SO) est fonction de ses moyens. Ils sont, faut-il le rappeler, fort modestes et s'appuient pour une très large part sur le bénévolat des membres du comité et le désintéressement des collaborateurs extérieurs prêtant leur concours, en particulier en tant que conférenciers. C'est dire toute la reconnaissance que nous leur devons. Notre profonde gratitude va dans les mêmes termes à toutes les personnes qui ont contribué à l'essor de l'ASPAN SO dans ses efforts d'aménagement harmonieux de notre territoire. Nous adressons notre gratitude tout particulièrement aux responsables de l'ASPAN centrale et de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire pour leur soutien précieux. Nous en faisons de même à l'endroit de tous nos collègues du comité et en particulier de notre secrétaire. Le programme d'action soumis à notre dernière assemblée générale a été qualifié d'ambitieux par l'un ou l'autre d'entre nous. Il a pour autant été honoré dans une large mesure et complété par des activités non prévues et rendues nécessaires en cours d'exercice.

Notre groupement se devait cette année d'apporter son modeste tribut au succès de l'assemblée générale de l'ASPAN centrale qui a eu lieu à Bulle, le 25 septembre 1984, puisqu'en remplacement de M. E. Schneider, ancien conseiller d'Etat, elle élisait, à l'unanimité, son successeur en la personne de M. Ferdinand Masset, conseiller d'Etat à Fribourg, à sa présidence. Nous lui exprimons les félicitations de notre association, l'assurons de notre entière disponibilité et collaboration, convaincus que nous sommes de la bienveillance qu'il n'a jamais cessé de témoigner à l'égard de la section romande.

2.2. «Faut-il réformer le droit foncier?», tel était le thème de notre séminaire organisé à Fribourg le 12 janvier 1984 à la demande d'un certain nombre de nos membres. Chacun s'accorde, en effet, à admettre que le régime actuel de la propriété foncière accuse certaines carences. Elles varient selon les courants de pensée. Elles procèdent généralement d'une évolution malsaine des prix des terrains entraînant, en cascade, des conséquences néfastes, telle la concentration croissante excessive de la propriété. Récemment encore, plusieurs initiatives vinrent s'ajouter aux nombreux projets existants de modification des articles 22ter et 22quater de la Constitution fédérale, dispositions dites de droit foncier. L'une garantit la propriété et définit les limites des atteintes au droit de propriété; l'autre donne le droit à la Confédération de légiférer en matière d'aménagement du territoire.

Ce séminaire réussi, si l'on en croit les avis exprimés, a confirmé l'importance que revêt

le statut foncier en rapport avec l'aménagement du territoire. Il a été l'occasion d'un échange de vues très fructueux entre responsables politiques des cantons romands, professeurs d'université et praticiens intéressés à l'un ou l'autre titre à la politique et au droit foncier.

2.3 Deux journées d'étude ont été organisées. La première a eu lieu le 24 mai 1984 à Neuchâtel. Consacrée au problème lancinant de l'expropriation matérielle, elle a connu un bon succès, aussi bien par sa participation que par l'intérêt marqué aux brillants exposés. La deuxième s'est tenue à Yverdon-les-Bains. Nombreux furent les participants qui, à plusieurs titres, vouèrent au thème traité une attention aussi entendue qu'intéressée.

2.4 Dès le début de cette année un groupe de travail s'est mis à la tâche en vue de mettre sur pied une exposition sur «L'habitat groupé» dont la première présentation publique coïncide avec l'assemblée générale 1984. Son vernissage sera l'occasion d'entendre sur ce thème trois exposés. Destinée à un large public et conçue pour être itinérante à l'envi, elle sera mise à disposition des collectivités publiques et autres (communes, associations, sociétés, etc.) intéressées. D'ores et déjà nombreuses sont les demandes visant la location de cette exposition. Gageons qu'ainsi, le travail considérable fourni par le groupe de travail *ad hoc* trouvera sa récompense par le nombre important de visiteurs qui ne manqueront pas d'en faire leur profit. Précisons que cette exposition sera complétée par un catalogue introductif rehaussé par plusieurs contributions de différents auteurs, auxquels va notre gratitude.

2.5 D'entente avec l'Office fédéral de l'aménagement du territoire et l'ASPAN centrale, auteurs du diaporama «La bataille pour le sol», l'ASPAN SO a assumé à Lausanne, le 26 avril 1984, sa présentation lors d'une conférence de presse. Suivie par de nombreux journalistes, elle a été l'occasion d'un débat intéressant avec la presse sur les problèmes actuels de l'aménagement du territoire. Nous avons particulièrement apprécié l'impact ainsi atteint grâce à la diffusion propagée aussi bien sur les ondes que dans les journaux romands.

2.6 Commencée au début de l'année 1983, la publication des nouveaux Cahiers de l'ASPAN SO, tirés à part de la revue *Habitation*, s'est normalement poursuivie à raison de trois cahiers par an. Signalons parmi les derniers articles les plus significatifs un dossier sur l'agriculture et l'aménagement du territoire (N° 1 du mois de mars), une présentation de l'aménagement du territoire dans le canton de Vaud (N° 2 du mois de juin) et un article sur la croissance urbaine et les définitions des espaces (N° 3 du mois de novembre).

2.7 Les travaux de préparation d'une publication sur l'information et la participation de la population en matière d'aménagement du territoire sont en cours. Elle sera achevée à la fin de cette année. Elle se veut une documentation pratique et révélatrice que nous entendons mettre à disposition de larges milieux intéressés.

2.8. Souci constant des membres de la direction de notre association, des contacts fréquents ont été établis aussi bien avec les responsables politiques de l'aménagement du territoire au plus haut niveau fédéral et cantonal, les chefs des offices cantonaux d'aménagement du territoire et leurs collaborateurs, de nombreux représentants de communes, qu'avec de nombreux groupements ou personnes privées. Les différentes rencontres ont permis de fructueux échanges de vues à propos de problèmes touchant l'organisation du territoire. De par des séances itinérantes, les membres de notre comité ont eu le privilège de l'information directe et des activités en cours de la région où se sont tenues les séances.

Pour être bien conscients de l'importance de la presse et de l'information nous entendons poursuivre les efforts en vue de sensibiliser les mass media dont les échos en faveur de l'aménagement du territoire et l'activité de notre association ne peuvent être que bénéfiques. A charge pour nous de les y intéresser en leur fournissant la documentation susceptible de mériter leur audience.

3. Organes de l'ASPAN SO

3.1. La dernière assemblée générale a eu lieu à Fribourg le 28 octobre 1983. Une centaine de personnes étaient présentes. Elle comprenait une partie «conférences-débats», sur l'information et la participation de la population au sens de l'art. 4 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Au cours de cette journée furent rendus publics les résultats du concours et l'enquête auprès des communes à propos de la problématique d'information et de participation.

Signalons, enfin, que notre association comprend 426 membres, dont les six cantons romands et le canton de Berne pour sa partie francophone, 183 communes, 236 membres individuels et collectifs.

3.2. Composé de 26 membres le comité de l'ASPAN SO a siégé à trois reprises à Delémont, Fribourg et Yverdon-les-Bains. Les avantages de ces séances itinérantes ont été exposés sous le point 2.8 ci-dessus.

3.3. Organe «exécutif» et formé de sept membres choisis parmi les membres du comité, le bureau s'est réuni quatre fois à Neuchâtel. Il s'est occupé principalement des affaires courantes de notre groupement et de la préparation des séances du comité et des journées d'information ou autres manifestations. Son action s'est poursuivie par la délégation de mandats conférés à l'un ou l'autre de ses membres, y compris la charge de représentation limitée à l'indispensable.

4. Perspectives

4.1. Nous nous garderons bien d'apporter une conclusion à ce rapport. Il appartient en effet à nos membres d'abord, aux autorités et à tous les intéressés à l'aménagement du territoire d'apporter leur saine critique. Selon l'expression consacrée, elle sera la bienvenue. Bornons-nous modestement à constater que nous nous sommes efforcés d'accomplir la mission d'ASPAN SO. Nous entendons la

poursuivre en faveur d'un espace de vie qui réponde le mieux aux aspirations légitimes de chaque être humain, quelle que puisse être sa condition.

4.2. Plus opportun, cela dit, nous apparaît l'avenir à plus ou moins brève échéance. Enrichis de nos expériences plus ou moins concluantes, nous poursuivons notre tâche principale d'information. Nous espérons ainsi convaincre tout un chacun de la nécessité évidente d'un aménagement rationnel et judicieux de notre territoire. Formules ressassées peut-être; il n'est pourtant point de domaine où l'expérience commande de remettre sans cesse l'ouvrage sur le métier. Autant que faire se peut, nous assurons de notre soutien les responsables à tous les niveaux sur lesquels pèsent des décisions toujours plus complexes et lourdes de conséquences. Certes, nous sommes aussi de ceux qui revendiquent le droit à l'erreur. Mais en matière d'aménagement du territoire, compte tenu des intérêts fondamentaux en jeu, mieux vaudrait ne pas trop s'en prévaloir, tant indélébiles en sont les erreurs, redoutables de conséquences les fautes en cette matière, si humaines puissent-elles être. Terminons, enfin, par un souhait qui nous est cher: au-dessus de la mêlée et par son statut d'intermédiaire privilégié, l'ASPAN SO devrait être toujours plus le lieu de rassemblement de tous les partenaires, si divergents que soient apparemment les intérêts en présence.

*Simon Kohler,
président de l'ASPAN SO.*